

Initiatives ministérielles

transport aérien a pour but de réduire le prix des vols à courte distance.

Ce point a été porté à notre attention par un témoin venant de la province de Québec. Il a également été soulevé à la Chambre hier par un député du Québec. Je tenais à rappeler que la taxe de transport aérien sera réduite à l'égard de la plupart des vols parce qu'ils répondent au critère de courte distance.

Il est très important que le gouvernement puisse faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins du marché local et des gens d'affaires qui trouvent que le coût du transport ralentit les affaires. Le député d'en face l'a fait observer et je suis tout à fait d'accord avec lui, le prix de ces vols revêt une grande importance. Des prix élevés ralentissent les affaires partout dans l'ouest du pays. Nous nous sommes cependant efforcés, par cette mesure, de réduire la taxe d'aéroport à l'égard de vols à courte distance et de majorer plutôt celle applicable aux vols à longue distance. Cela nous paraît plus juste ainsi.

Monsieur le Président, j'aurais encore beaucoup à dire à propos des commentaires qui ont été formulés à la Chambre, mais je veux laisser le débat suivre son cours, comme vous d'ailleurs. J'exhorte néanmoins tous les députés à adopter le projet de loi C-32 le plus vite possible.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour suspendre l'étude des initiatives parlementaires afin que nous puissions terminer le débat sur le projet de loi C-32.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): D'accord. Nous reprenons le débat sur le projet de loi C-32.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis heureux de me lever à la Chambre aujourd'hui pour intervenir au sujet du projet de loi C-32, au nom du Parti réformiste. Malheureusement, certains de mes collègues avaient rédigé des discours en vue d'intervenir eux aussi, mais ils n'auront pas la chance que j'ai eue.

Nous avons vu hier soir l'interprétation que donnent les libéraux d'une démocratie ouverte, quand ils ont invoqué la clôture à l'égard de ce projet de loi et d'autres mesures législatives discutables dont la Chambre est saisie.

Nous avons ici un autre projet de loi omnibus qui traite de questions aussi variées que la taxe d'aéroport, les modifications aux indemnités de repas et les activités de lutte contre la contrebande. Aujourd'hui, mes observations vont porter sur la contrebande de cigarettes et la partie du projet de loi concernant

l'imposition. Je pense que cette mesure est un pas dans la bonne direction. Nous devons sensibiliser le public aux dangers liés à la consommation de produits du tabac. Je suis d'accord avec l'imposition d'une taxe à l'exportation relativement à ces produits.

Les députés de notre parti sont en faveur de mesures de répression plus rigoureuses en ce qui a trait à la contrebande. Le corps policier canadien est l'un des meilleurs au monde. Nous avons aussi des lois. Par conséquent, j'ai vraiment beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi ce problème est traité si différemment des autres. Prenez le cas de ceux qui font des excès de vitesse. Le fait que les gens ne respectent pas les limites de vitesse n'est pas une raison pour changer les lois et supprimer ces limites de façon à permettre aux automobilistes de rouler à n'importe quelle vitesse. Non. Nous trouvons plutôt des moyens d'intercepter les contrevenants et nous leur imposons des peines parce qu'ils ne respectent pas les lois.

En ce qui a trait à l'observation des lois, nous avons aussi un problème avec la contrebande d'est en ouest au Canada. Il me semble que nous sommes plus que prêts à appliquer la loi dans le cas de la contrebande internationale, mais que nous sommes très réticents à en faire autant dans le cas de la contrebande au niveau interprovincial.

Combien d'argent pensez-vous que le gouvernement perd avec sa nouvelle politique de réduction des taxes?

• (1735)

Il a pour politique d'élargir l'assiette fiscale et pourtant, il se prive volontairement de centaines de millions de dollars de revenu. Si le gouvernement libéral réduit les taxes sur les cigarettes dans tout le pays et se prive ainsi de centaines de millions de dollars de recettes, il ne pourra pas, me semble-t-il, ramener comme il le veut le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans sans compenser ce manque à gagner ailleurs, d'autant plus qu'il hésite à réduire sensiblement ses dépenses.

Ici comme dans les assemblées législatives provinciales, beaucoup de débats ont sans doute conclu à la nécessité de hausser les taxes sur le tabac afin, non seulement de tirer des recettes additionnelles de ces prétendues taxes sur le péché, mais encore de décourager les gens de fumer. La réduction des taxes sur les cigarettes n'a aucun sens à cet égard.

En outre, ce projet de loi vise à hausser l'âge à partir duquel on peut acheter des produits du tabac, ce qui est fort louable, mais, par ailleurs, le gouvernement rend plus abordable le prix du tabac et des cigarettes. Maintenant que les cigarettes coûtent moins cher, notre système de soins de santé déjà surchargé s'en ressentira-t-il? Des statistiques ont été citées ici à l'appui de l'une ou l'autre des hypothèses, à savoir qu'on fume plus ou qu'on fume moins par suite de cette mesure.

Cela m'amène à me demander si les statistiques de Statistique Canada tiennent compte des cigarettes qui sont entrées au Canada en contrebande.